



**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

**DISCOURS  
DE M. Christophe BOUCHARD  
Directeur des Français à l'étranger**

**A L'OCCASION DE LA RENCONTRE  
SUR « Les relations entre les conseils généraux et les opérateurs »**

18 novembre 2014

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Monsieur le Directeur de l'adoption de l'autorité centrale communautaire francophone de Belgique  
Madame l'Ambassadrice chargée de l'adoption internationale,  
Madame la Sous-directrice de l'enfance et de la famille à la Direction Générale de la Cohésion Sociale du Ministère délégué à la famille,

Mesdames et Messieurs, bienvenue à tous,

Votre présence au colloque annuel organisé par la Mission de l'adoption internationale est, une fois encore, très nombreuse, puisque

- 75 départements français
- l'Agence Française de l'Adoption
- 61 personnes émanant d'organismes autorisés pour l'adoption (OAA) ou d'associations de parents adoptifs ou d'enfants adoptés

- et 13 Consultations d'adoption

sont représentés aujourd'hui, ce qui montre tout l'intérêt que vous portez à l'adoption internationale.

C'est, pour la Mission de l'adoption internationale qui organise cette journée pour la cinquième année consécutive, en liaison avec le Ministère délégué à la famille, un puissant encouragement.

Le thème choisi : « Les relations entre les conseils généraux et les opérateurs », est une invitation à réfléchir ensemble aux réalités de ce travail commun à accomplir tout au long d'un projet d'adoption. Cette journée sera aussi l'occasion pour les différents acteurs de l'adoption en France de dialoguer avec les représentants de la communauté francophone de Belgique ainsi qu'avec les acteurs de terrain afin de mieux comprendre ce qui se joue dans les moments clés du parcours des futurs adoptants.

En préambule à vos travaux, je souhaite mettre l'accent sur trois points

**(1) En premier lieu, l'effort important consacré par l'Etat à l'adoption internationale**

La Mission de l'Adoption Internationale dispose de crédits de coopération qui permettent en particulier de mener des projets de prévention de l'abandon et d'accompagnement à la parentalité dans différents pays d'origine, participant ainsi à une meilleure application du principe de subsidiarité.

Cette volonté de retenir une approche relevant de la protection de l'enfance au sens large et non de la seule adoption internationale est appréciée de nos homologues étrangers. Nous avons également un réseau – unique au

monde – de volontaires de l'adoption internationale au Vietnam, à Madagascar et en Ethiopie, qui ont pour mission de sélectionner et de suivre ces projets de coopération. En 2013, ces volontaires ont par exemple défini et mis en œuvre, en liaison avec les autorités des pays d'origine, des formations et des aides aux jeunes mères célibataires ou la prise en charge des enfants des rues, afin de les réintégrer dans un processus de socialisation. Dans ce cadre, la Mission de l'Adoption Internationale mène également des projets institutionnels visant à faciliter la mise en place ou la consolidation des autorités centrales de pays d'origine.

Mais l'effort de l'Etat français passe aussi par le soutien au service public de l'adoption représenté par l'Agence Française de l'Adoption, opérateur public contribuant à garantir l'égalité d'accès des candidats à l'adoption internationale, ce qui constitue une véritable particularité française sans équivalent dans aucun autre pays d'accueil.

L'action de l'Agence Française de l'Adoption est complémentaire de celle des organismes agréés pour l'adoption, associations privées à but non lucratif. Ces derniers, implantés pour certains depuis des années dans les pays d'origine, ont une connaissance fine des acteurs et des règles du pays ou des pays dans lesquels ils sont présents.

La Mission de l'adoption internationale attribue chaque année des subventions à des OAA dont certains ont conclu un contrat d'objectif et de moyens avec elle, en fonction de priorités géographiques.

**(2) En second lieu, je souhaiterais vous présenter l'actualité de l'adoption internationale**

Tout d'abord, le nombre des enfants adoptés dans le monde est en diminution constante et cela dans tous les pays d'accueil sans exception. Qu'on en juge : près de 45 000 adoptions en 2004 et environ 19 000 en 2012, soit une diminution de 55% en 8 ans. Cette tendance générale n'épargne pas la France qui a réalisé 1343 adoptions internationales en 2013 contre 1569 en 2012.

Cette tendance a sans doute un lien avec la crise économique mondiale mais l'adhésion d'un plus grand nombre d'Etats à la Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération internationale, ils sont aujourd'hui 93, est un facteur d'explication de cette situation, en raison de l'application plus stricte, et c'est une bonne chose, du principe de subsidiarité. En effet, en vertu de ce principe, le maintien de l'enfant dans son pays et sa culture d'origine doit être privilégié plutôt que son déplacement vers un pays d'accueil.

On observe un développement de l'adoption nationale dans la plupart des pays ayant ratifié la convention de la Haye, et, corrélativement, une diminution des adoptions internationales. Les grands pays émergents (Brésil, Inde, Chine, Vietnam, Chili...) donnent désormais la priorité à l'adoption nationale, facilitée à la fois par l'émergence de classes moyennes urbaines et des évolutions culturelles qui font entrer peu à peu l'adoption dans les mœurs.

Une autre évolution de fond est la modification du profil des enfants proposés à l'adoption internationale vers celui d'enfants à besoins spécifiques, c'est-à-dire d'enfants plus âgés (ayant plus de 5 ans), appartenant à une fratrie ou encore à particularités médicales. Il s'agit d'enfants pour lesquels aucune famille adoptive n'a pu être trouvée dans le pays d'origine.

Cette mutation profonde de l'adoption internationale, qui pose la question de l'adaptation des projets des adoptants ainsi que celle de l'évolution des agréments qui leur sont délivrés, confirme une fois de plus les perspectives esquissées devant vous par la Mission de l'adoption internationale lors des éditions précédentes de cette journée annuelle de rencontre et d'échange.

Cette double tendance devrait se poursuivre dans les années à venir, même s'il est difficile de faire des prévisions chiffrées précises dans un domaine aussi évolutif.

**(3) Enfin, je souhaiterais porter un regard plus spécifique sur les relations entre les conseils généraux et les opérateurs.**

Si cette journée d'échange a pour objet de présenter les évolutions récentes de l'adoption internationale, elle permettra surtout de mettre en perspective les trois temps du projet d'adoption qui nécessitent une étroite coopération entre les services d'aide sociale à l'enfance des départements et les opérateurs.

Ces temps sont ceux de la préparation des candidats à l'adoption, de la détermination du projet des adoptants dans le cas où celui-ci évolue après l'agrément et entraîne une révision de la notice et enfin du suivi post adoption de l'enfant, notamment en cas d'échec à l'adoption.

Cette journée sera l'occasion pour les différents acteurs de l'adoption en France de dialoguer avec des représentants des opérateurs publics et privés et des conseils généraux afin de mieux comprendre ce qui se joue à chaque étape du processus complexe de l'adoption internationale.

**EN CONCLUSION**, je souhaite, Mesdames et Messieurs, que les travaux de cette journée sur l'adoption internationale contribuent à vous apporter matière à réflexion dans l'ensemble de vos missions.

**ENSEMBLE**, nous devons être à la hauteur des enjeux. A notre devoir d'information des familles s'ajoute une exigence de professionnalisme accru afin de préparer et d'accompagner les familles qui le souhaitent dans un projet leur permettant d'assumer la prise en charge d'enfants à particularités.

**ENFIN**, Mesdames et Messieurs, je voudrais rendre hommage à votre implication personnelle, à l'action des institutions que vous représentez et à tous vos collaborateurs. Je sais que votre travail est difficile, psychologiquement éprouvant, mais généreux et sans aucun doute passionnant. Pour tout ce que vous faites, je vous dis merci.